

Monsieur le Président,

Dimanche 19 novembre, le ministre délégué aux comptes publics, Thomas CAZENAVE, a fait part de son souhait de réduire d'un quart les surfaces occupées par l'administration, précisant qu'il n'y aura pas d'immunités. Voilà qui donne le ton, et sur un mode autoritaire !

Comme la DGFIP a la fâcheuse habitude de vouloir être exemplaire, qui plus est en portant en son sein la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE), nous avons toutes les raisons de craindre d'être à nouveau victime directe de ce que le ministre affirme être une "réforme ambitieuse" !

Mais de quelle ambition parle t'on quand il s'agit d'une volonté de l'employeur de supprimer 1/4 de nos surfaces de travail, sans que cela réponde réellement à une attente des agents ? Comment peut-on affirmer que le ratio moyen de surface par agent est de 24 m² quand on sait ce qu'est la réalité dans la majorité de nos services ! Sauf peut-être dans les bureaux des plus supérieurs de nos cadres !

Cette annonce surfe sur la mode des nouvelles organisations de travail, plus particulièrement portées par le télétravail associé aux espaces de flex office, dont on commence à voir la traduction dans certaines de nos structures départementales. Cette politique dictée par une note Premier Ministre du 8 février 2023, essentiellement axée sur les gains en surfaces et la cosmétique des lieux, occulte malheureusement les Risques Psycho-Sociaux (RPS) qu'elle engendre pour les agents. Les représentants des personnels oeuvreront pour les porter à votre connaissance et proposer des solutions correctives ou alternatives en matière d'hygiène, de sécurité, de santé et de conditions de travail au sein de cette instance.

Ne perdons pas de vue que ce type d'espace de travail, s'il propose bien, au moins autant de « positions de travail » que d'agents, ne garantit pas à chacun d'eux de disposer d'un vrai bureau comme nous en disposons aujourd'hui s'ils veulent être tous présents en même temps. Notamment, la note Borne précise qu'il n'est pas pertinent d'attribuer un poste à un télétravailleur à 2 jours par semaine. Pour simplifier, les premiers arrivés seront les mieux servis ! Au travers de cette annonce se dessine donc une forme de promotion du télétravail obligé, permettant une rotation des agents sur les lieux, voire même en dehors au sein de tiers-lieux.

Nous rappelons que Force Ouvrière s'oppose totalement au télétravail obligé.

Après la suppression de la moitié des postes comptables en 5 ans, il semble pourtant que les agents ont suffisamment contribué à la rationalisation immobilière à la DGFIP !

Pour FO-DGFIP 35, cette annonce de M. CAZENAVE est un nouveau pavé dans la mare, dont les finalités ne peuvent qu'aggraver la dégradation des conditions de travail des agents.

Au surplus, il n'a pas échappé à nos représentants le projet de création d'une « Foncière d'État pour assurer seule la responsabilité de l'État propriétaire contre une dilution des responsabilités aujourd'hui ».

Ces responsabilités diluées dont parle M. Cazenave visent très clairement la Direction de l'Immobilier de l'État d'une part, et les services domaniaux d'autre part. Il y a donc de fortes inquiétudes pour l'avenir de ces structures puisque M. Cazenave prévoit une expérimentation sur une ou deux régions dès l'an prochain pour une généralisation du principe à tout le pays d'ici la fin du quinquennat. En cela, il reprend exactement les préconisations du rapport 2022 de l'IGF sur la mission immobilière Etat qui préconisait de « constituer une entité opérationnelle dédiée, qui pourrait prendre la forme d'une agence, chargée de la gestion du propriétaire de l'ensemble de l'immobilier de bureaux des ministères et de la valorisation du patrimoine foncier de l'État. Une telle entité opérationnelle permettrait d'atteindre une professionnalisation de la fonction immobilière, en mutualisant l'ensemble des ressources humaines et des compétences disponibles au sein de l'État. Dans cette nouvelle architecture, une direction d'administration centrale serait chargée de définir les orientations stratégiques de la politique immobilière de l'État, de porter les arbitrages interministériels et d'exercer la tutelle de la future agence représentant l'État propriétaire"

Il y a donc fort à redouter d'une telle annonce en ce qu'elle impliquera en terme de tutelle, d'allocation de moyens humains, de changement de statuts des personnels, de rémunérations et autres joyeusetés associées.

Nous, représentants F.O, veillerons à ne pas laisser une fois de plus l'administration mener à terme des projets qui ne participent pas au mieux vivre au travail des agents et qui contribuent à l'explosion de nos services.